

Equipements	Durée de vie (en année)	Franchise (en année)	% abattement par année après franchise	Valeur résiduelle restant à la charge du locataire au-delà de la durée de vie (en %)
Plomberie, canalisation	15	5	8	20
Appareils sanitaires	20	5	5	25
Chauffage : réseau et radiateurs	25	5	4	20
Appareil gaz de chauffage et\ ou production E.C.S	15	5	8	20
Appareil électrique de chauffage et\ ou production E.C.S (et organe de régulation)	10	2	10	20
Réseau électrique (compris tableau)	20	5	5	25
Quincaillerie - serrurerie	10	2	10	20
Robinetterie (y compris mécanisme de chasse et robinet de radiateur)	10	2	10	20
Menuiserie intérieures et extérieures	20	5	5	25
Meubles sous éviers	10	2	10	20
Parquet - Carrelage - Faïence	20	5	5	25
Dalles ou revêtements plastique toutes pièces	14	2	7,5	10
Peinture	7	1	15	10
Persiennes volets roulants et dispositifs occultant	10	2	10	20

Il n'existe pas de barème défini par une loi, celui-ci est utilisé par les sociétés HLM et très souvent repris dans le secteur privé.